PRENDRE SOIN DE VOS COLLABORATEURS, C'EST PRENDRE SOIN DE VOTRE ENTREPRISE

Le réseau fédéral santé mentale & travail

1ère Journée d'étude du Réseau fédéral Santé mentale et Travail

Recommandations

La santé mentale au travail constitue un défi sociétal majeur qui concerne divers acteurs, notamment, les travailleurs (salariés, indépendants, fonctionnaires), les préventeurs, les prestataires de soins, les employeurs et les décideurs politiques.

Le mardi 24 juin 2025 s'est tenue la première journée d'étude du Réseau fédéral Santé mentale et Travail. Cette journée, consacrée aux enjeux des interactions entre santé mentale et travail, avait pour objectifs de présenter le réseau et d'initier un contact plus concret avec les acteurs de terrain en réunissant notamment les professionnels de la prévention et de la santé, le monde académique, les associations et les administrations. Grâce à un programme riche et diversifié, croisant les regards politique, philosophique et pratique, les défis et les opportunités en matière de prévention, d'accompagnement et de réintégration professionnelle ont été abordés.

Au-delà d'une réponse ponctuelle à des souffrances individuelles, il s'agit d'œuvrer collectivement à la mise en place d'une stratégie structurelle au niveau micro, méso et macrosocial. De la conception d'un environnement de travail limitant l'exposition à des risques psychosociaux au repérage précoce des organisations et individus en souffrance, de la sensibilisation aux questions de santé mentale au travail à l'orientation et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté, il s'agit pour l'ensemble des acteurs impliqués de coordonner leurs actions et de développer des synergies.

En brisant la réflexion en silos, le réseau fédéral Santé mentale et Travail souhaite construire une véritable culture de la prévention et faciliter la création de ponts entre ces acteurs afin d'agir de manière transversale et durable sur les questions de santé mentale au travail.

Service public fédéral Sécurité sociale · SERVICE PUBLIC FEDERAL Emploi, Travail et Concertation sociale · Santé publique Sécurité de la Chaîne alimentaire Environnement · BOSA FOD Beleid & Ondersteuning SPF Stratégie & Appui · INAMI · FEDRIS Agence fédérale des risques professionnels · Hoge Gezondheidsraad Conseil Supérieur de la Santé · Sécurité Sociale Entrepreneurs Indépendants

Recommandations

- Le modèle actuel met fortement l'accent sur l'accompagnement et la réintégration (prévention tertiaire). Il convient de rééquilibrer ce paradigme en accordant une place plus importante à la prévention primaire et secondaire. Cela implique :
    - d'outiller les employeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de prévention et de détection efficaces et humaines ;
    - de promouvoir cet équilibre au sein des administrations et organisations tout en tenant compte des réalités des travailleurs et des employeurs ;
    - d'octroyer des moyens humains et matériels suffisants pour développer, suivre et évaluer les projets de prévention, d'accompagnement et de réintégration.
- Les différents acteurs impliqués dans la santé mentale au travail sont encore trop méconnus. Améliorer leur visibilité et la compréhension de leurs missions faciliterait le recours à leur expertise.
- La question de la santé mentale au travail est un enjeu qui dépasse l'approche individuelle et dont doivent se saisir les organisations et plus globalement la société.
- Une réflexion doit être menée sur la façon dont les employeurs peuvent être soutenus dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de prévention intégrée tant sur le plan organisationnel qu'individuel.
- La question de la santé mentale ne peut être abordée sans tenir compte de la temporalité inhérente et nécessaire à toute création d'un lien relationnel de confiance.
- Les moyens humains et matériels dédiés à la mise en œuvre de cette politique intégrée et coordonnée de la prévention sont insuffisants.
- Face aux profondes mutations sociétales et du travail, une réflexion globale et anticipatrice sur la santé mentale (intensification cognitive, accélération numérique, transformations culturelles) doit être menée afin de prévenir les risques émergents et de reconnaître les effets mentaux, cognitifs et physiques liés à ces changements rapides.
- Une réflexion éthique doit également être menée sur les risques et opportunités de l'IA pour la santé mentale. Ce progrès technologique et utile ne devrait en aucun cas menacer le progrès humain et subtil. Il est essentiel de pouvoir garantir à l'humain le maintien d'un engagement dans le travail qui fasse sens et lui permette d'exercer et de développer ses compétences.
- Le travail de collaboration constructive entre les administrations publiques pour sortir d'un fonctionnement fragmenté et dépasser les silos institutionnels doit se poursuivre. Cette collaboration doit inclure une circulation fluide des informations, un langage commun et une compréhension partagée des rôles et des missions de chacun. Elle vise également à structurer et à coordonner la réflexion collective, en s'appuyant sur la réalité du terrain et sur des mécanismes d'échange pérennes.
- Le processus de cocréation constitue un levier essentiel : associer institutions, monde académique, experts de terrain et partenaires sociaux permet d'ancrer les projets dans la réalité. Une telle approche facilite la compréhension mutuelle, légitime les décisions et améliore l'efficacité et la durabilité des solutions développées.